



Centre Normandie-Lorraine
Centre ressources pour déficients visuels

PROJET DE SERVICE SEES SECONDAIRE



2016 - 2021

Section d'Éducation et
d'Enseignement Spécialisés -
Secondaire

PROJET DE SERVICE SEES SECONDAIRE

SECTION D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISES - SECONDAIRE

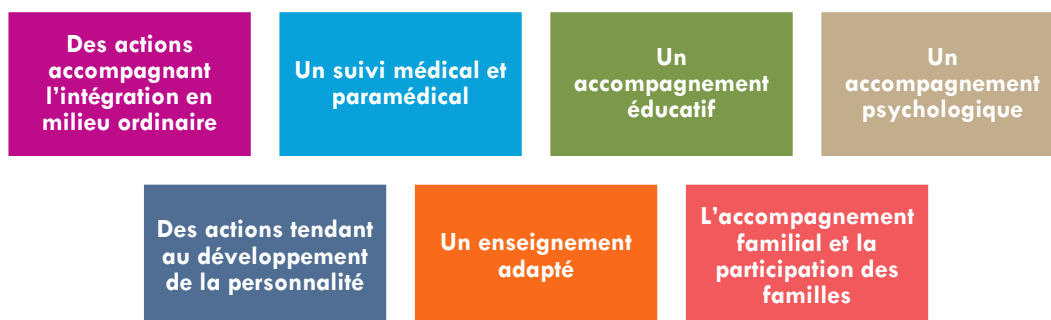
SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
1. MISSION DE LA SECTION	2
1.1 Public accueilli.....	2
1.2 L'agrément et les horaires.	3
2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	
2.1 Modalités d'admission :.....	4
2.2 Les prestations.....	6
2.3 Les équipes et les partenaires.	9
3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'EVOLUTION ...	12
3.1 Mise en œuvre des projets.....	14
3.2 L'évaluation	15
ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.



INTRODUCTION

Depuis sa création, le Centre Normandie Lorraine accompagne des enfants déficients visuels avec ou sans troubles associés, de leur naissance à 20 ans. L'objet de l'établissement est de favoriser l'inclusion scolaire et sociale des enfants et adolescents accompagnés, en leur offrant, conformément aux annexes XXIV quinquies du décret n°88-423 du 22 avril 1988, modifiées par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 et dont l'essentiel de la réglementation, actualisée est désormais inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles¹ :



C'est dans ce cadre que s'est créé le collège de la Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés, SEES, avec pour objectif de proposer une scolarité à l'interne des enfants déficients visuels, des classes primaires au secondaire.

La SEES secondaire accueille au quotidien, des jeunes demi-pensionnaires et internes à la semaine, des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, et de la Manche.

Ils se répartissent dans des classes qui peuvent selon les années s'échelonner de la 6^{ème} à la 3^{ème}. En fonction du projet du jeune, il peut être aménagé une scolarité partagée entre l'établissement et un collège en milieu ordinaire de proximité, dans le cadre d'une convention pour un projet d'orientation spécifique, type classe de découverte professionnelle par exemple.

¹ dans le paragraphe 5 de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre II du titre Ier du livre III du Code de l'action sociale et des familles (Partie réglementaire).

1. MISSION DE LA SECTION

La Section d'Enseignement et d'Éducation Spécialisés (SEES) secondaire propose une scolarité adaptée aux spécificités et besoins de chaque élève dans le cadre d'un accompagnement global.

Elle se décline actuellement en :

- Un collège proposant une 6^{ème}/5^{ème} en trois ans, une 4^{ème}/3^{ème} en trois ans, répondant aux programmes et exigences de l'Éducation Nationale.
- Une « classe passerelle » accueillant des enfants d'autres sections (SEES primaire, Section Médico-Educative et Section de Première Formation Professionnelle) avec des objectifs d'apport et/ou de maintien d'acquis pédagogiques.

1.1 Public accueilli.



La SEES secondaire accueille, dans le respect du Contrat de Suivi Individualisé (CSI), des enfants, adolescents(es) et jeunes adultes :

- Porteurs d'une déficience visuelle avec notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Agés de 11 ans jusqu'à l'âge de fin des dispositions de l'amendement Creton.
- Pouvant présenter un handicap ou trouble associé (trouble du Spectre Autistique, troubles du comportement, trouble DYS, difficulté psychoaffective, troubles cognitifs, ...).

Les motifs d'une scolarité dans cette section peuvent être diverses :

- Une demande spécifique de la famille (après étude de dossier, sous réserve de l'adéquation des moyens proposés et de place disponible).
- Des difficultés en inclusion dans le milieu ordinaire (inhibition, phobie scolaire, résultats) pour lesquels l'équipe du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à

l'Intégration Scolaire (SAAIS) préconise une entrée au Centre Normandie Lorraine (CNL) au cours de l'année et pour une période définie.

- Des situations d'élèves pour lesquelles une scolarité en alternance entre le CNL et un établissement du milieu ordinaire est mise en place.
- La continuité de parcours scolaire pour les élèves qui sortent de la SEES primaire.
- Des élèves d'autres services (SEES primaire, SPFP et SME) pour des actions pédagogiques ponctuelles ou dans certaines disciplines dans le cadre de la classe passerelle.

Le centre Normandie-Lorraine propose d'accompagner l'élève au maximum de ses capacités.

1.2 L'agrément et les horaires.

La SEES secondaire accueille les jeunes au rythme du calendrier scolaire de l'Éducation Nationale, du lundi au vendredi, en internat ou en demi-pension. Les transports sont organisés et administrés par le centre Normandie-Lorraine, par la mise en place de tournées de taxis ou de sociétés de transports. Les cours ont une amplitude d'une heure et vingt minutes. Les horaires sont découpés de la façon suivante :

Lundi : 9h – 10h20 ; 10h40 – 12h ; 13h30 – 14h50 ; 15h10 – 16h30

Mardi : 9h – 10h20 ; 10h40 – 12h ; 13h30 – 14h50 ; 15h10 – 16h30

Mercredi : 9h – 10h20 ; 10h40 – 12h

Jeudi : 9h – 10h20 ; 10h40 – 12h ; 13h30 – 14h50 ; 15h10 – 16h30

Vendredi : 9h – 10h20 ; 10h40 – 12h ; 13h00 – 15h

Le midi, tous les jeunes du secondaire passent au self et mangent ensemble dans une salle de restaurant qui leur est dédiée, en présence d'un professionnel.





Pour les internes le repas du soir et le petit-déjeuner sont pris dans la salle à manger du groupe d'internat.

La cantine et les transports sont à la charge financière de l'établissement, que l'enfant soit interne ou externe.

Le calendrier de fonctionnement de l'établissement est fixé chaque année sur la base du calendrier de l'Éducation Nationale. Quelques modifications sont parfois apportées pour éviter le cumul des temps de transport hebdomadaires.

2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE.

2.1 Modalités d'admission :

Si le jeune est issu d'une section interne du centre, son orientation est possible après l'accord de la famille dans le cadre de son projet individuel.

- ⇒ Des périodes d'immersion sont organisées, elles permettent au jeune de s'adapter à la section, au groupe d'adolescents et aux accompagnants.
- ⇒ Un bilan de l'observation est programmé, en présence de l'enfant et de sa famille avant une admission à temps complet.

Si le jeune est orienté sur proposition de l'équipe du SAAIS en accord avec la famille ou si celui-ci est orienté par la MDPH.

- ⇒ Une première période d'accueil, d'une semaine, en accueil quotidien ou à l'internat selon l'éloignement : elle permet une observation et une évaluation.
- ⇒ Le jeune est accompagné durant sa semaine de stage par un référent d'accueil qui est l'un des professionnels de la SEES secondaire.
- ⇒ Un bilan de l'observation est programmé, en présence de l'enfant et de sa famille.

⇒ Dans un second temps, un rendez-vous au CNL en présence du directeur (ou d'un membre de l'équipe de direction) et des représentants des équipes pluridisciplinaires : accueil de la famille, présentation et visite du CNL, mise à disposition des documents de la loi de 2002, recueil des attentes, présentation de la prise en charge globale (pédagogique, éducative, rééducative et thérapeutique). Après ces différentes étapes, une visite médicale de l'enfant en présence de sa famille s'organise en deux temps : une consultation avec le médecin et avec l'ophtalmologiste. En relais de cette consultation, l'orthoptiste peut intervenir à la demande de l'ophtalmologiste pour effectuer un bilan.

Les besoins et les attentes de l'enfant, du jeune et de sa famille :

Les besoins :

- Prise en charge adaptée et différenciée
- Adaptation et souplesse des emplois du temps en fonction des attentes des élèves ainsi que leurs contraintes médicales et thérapeutiques
- Individualisation du temps d'apprentissage par rapport aux possibilités de chaque jeune
- Ecoute et prise en compte du projet de vie du jeune et médiation avec la famille
- Etayage éducatif et relationnel
- Prise en charge rééducative
- Prise en charge thérapeutique
- Adaptation des documents
- Mise en place de matériels de compensation
- Un accompagnement personnalisé dans des classes à petits effectifs.
- Proposer un cadre propice au travail (environnement calme).



Les attentes :

- Permettre une scolarité telle que celle dispensée dans le milieu ordinaire, allant jusqu'au brevet des collèges.
- Favoriser la poursuite d'études dans le milieu ordinaire ou spécialisé.
- Bienveillance des professionnels auprès de l'enfant
- Autonomie

2.2 Les prestations.

Les actions :

Par les enseignants auprès de l'enfant/de l'adolescent(e) :

Travail pédagogique individualisé et adapté dans le respect des programmes de l'Éducation Nationale et du rythme de chacun, suivi du matériel scolaire adapté, apprentissage des techniques spécifiques (logiciels, compétences informatiques...), mise en place d'une organisation de travail adaptée au handicap visuel, soutien moral et psychologique, échange sur le projet scolaire et professionnel, recherches de stages, sorties scolaires, classes de découverte, participation à des projets/manifestations sportives.

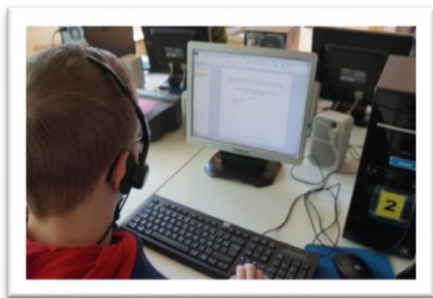


Par les partenaires internes auprès de l'enfant/de l'adolescent(e) :

Apport de matériel et documents adaptés, entretiens avec une psychologue, avec une Assistante de Service Social (ASS), bilans en ergothérapie, intervention d'un conseiller en accessibilité et compensation sensorielle (évaluation en déplacement, préparation de trajets, repérage de lieux, conseils et aides techniques), aide à la vie journalière dans un objectif d'autonomie, bilans orthoptiques, séance de rééducation à la mobilité.

Par les enseignants auprès de la famille et/ou de l'entourage :

Conseils sur le matériel adapté, sur le projet scolaire et professionnel de l'enfant, sur la méthodologie pour le travail scolaire ou l'apprentissage du matériel spécifique au domicile familial.



Par les partenaires internes auprès de la famille et/ou de l'entourage :

Aide à la constitution des différents dossiers afférents au handicap de la personne suivie, soutien moral et psychologique, conseils et informations sur les liens administratifs avec la MDPH et les différentes instances (CAF, sécurité sociale...), orienter les familles vers les services pouvant répondre à des besoins ne concernant pas les missions du CNL, et conseils sur l'adaptation du logement.

Après des partenaires extérieurs (lieu de stage, futur établissement d'accueil...) :

Information des professionnels intervenant auprès de l'enfant sur la déficience visuelle, conseils sur les adaptations pédagogiques à mettre en place, organisation des transports, conseils sur des aménagements de classe ou de poste de travail, apport de documents adaptés produits par le CNL (agrandis, livres adaptés ou documents braille).

Les principes d'intervention :

- **Le professeur principal** : Un professeur principal est désigné pour chaque classe parmi les enseignants. Il assiste aux réunions concernant les enfants de cette classe et est chargé d'effectuer le lien entre l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, l'enfant et son entourage. Il est aussi responsable de la coordination des différents professionnels du service intervenant auprès des enfants de la classe ainsi que de l'élaboration du projet proposé à la famille dans le Contrat de Suivi Individualisé.
- Un conseil de classe a lieu tous les trimestres, et un bulletin de notes est envoyé aux parents. Une rencontre parents/professeurs est organisée une fois par an.
- **Le Contrat de Suivi Individualisé** : Le CSI est le document qui formalise le projet de l'élève au sein de l'établissement. Il est, renseigné par les différents professionnels intervenant auprès du jeune. Le professeur principal est en charge de la coordination autour du CSI.

Il comporte : les renseignements administratifs, des informations sur la vision fonctionnelle, bilans et objectifs des prises en charge, demandes spécifiques du jeune ou de la famille, les demandes de prolongation de séjour.

- L'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS) : Cette rencontre a lieu au CNL, une fois par an dans le cas de changement d'orientation, d'une demande de renouvellement de prise en charge ou dans la perspective d'un changement de classe palier d'orientation. L'enseignant référent de l'Éducation Nationale du secteur géographique de l'établissement est chargé de son organisation et de son animation. Cette réunion est l'occasion d'un bilan ouvert aux différents professionnels de l'établissement, ou d'autres partenaires pouvant intervenir autour de la situation de l'enfant ou de la famille. Elle est l'occasion pour le jeune et sa famille de s'exprimer sur la prise en charge, les rééducations, le matériel, le soutien apporté. L'objectif est de dresser ensemble un bilan global et d'envisager les perspectives à venir.

- Relation avec les parents, la famille et l'entourage :

Différents moments d'échange entre la famille et l'équipe de la SEES secondaire sont possibles :

- La famille et l'enfant participent avec les professionnels à l'élaboration du CSI.
- Une fois par an, les familles des élèves du collège sont invitées à rencontrer l'équipe du service.
- Les réunions d'Equipe de Suivi de Scolarisation représentent un temps lors duquel la famille peut exprimer les besoins et attentes concernant l'élève.
- Le Conseil de Vie Sociale permet aux usagers (au travers des délégués) et aux familles (représentants des parents d'élèves – adresses mail disponibles sur le site internet) de s'exprimer, d'être informés et consultés sur les projets institutionnels.
- Durant l'année scolaire la famille est invitée à solliciter les différents professionnels de l'équipe par la demande d'un rendez-vous spécifique, à l'occasion d'une réunion d'information, de la journée porte ouverte...

Les moyens de communication sont :

- Le cahier de liaison pour les élèves du collège.
- Courriers d'information (sorties scolaires, compétitions sportives...).

- Le téléphone et les mails (secrétariat et direction).
- Le site internet

Tout au long de la prise en charge, des contacts et rencontres peuvent être organisés à la demande des familles ou des professionnels du CNL.

La famille et leur enfant sont au cœur du dispositif, tout au long de la prise en charge.

Ils sont pleinement acteurs et décideurs dans la construction du projet de leur enfant mineur. Le suivi par le CNL peut être interrompu, à la demande de l'adulte ou de la famille. Le CNL peut être amené à effectuer une demande de fin de prise en charge auprès de la MDPH.

2.3 Les équipes et les partenaires.

Les membres de l'équipe de la SEES Secondaire :

- Un enseignant par discipline
- Une enseignante en informatique spécialisée
- Un enseignant de musique
- Un assistant d'éducation

Les moyens matériels :

Un bâtiment est dédié à la scolarité des élèves : les classes et salles du secondaire se répartissent sur l'ensemble du second étage.

En classe, chaque enseignant dispose d'un ordinateur, d'une classe dédiée à sa discipline (dont un laboratoire de physique-chimie, une salle de musique, une salle informatique, une salle de sport et un terrain de basket) et d'une connexion internet.



Du matériel spécifique est disponible : Perkins, imprimante braille, ordinateurs braille de prêt (IRIS et Esytime), ordinateurs adaptés sur lesquels les élèves peuvent travailler, du matériel pédagogique spécifique et adapté, des documents adaptés (agrandis ou braille ou en versions informatique).

Deux véhicules neuf places et deux voitures sont mis à disposition pour les transports.

Les partenaires internes au Centre Normandie Lorraine :

- Psychologue
- Assistante de Service Sociale
- Rééducateur en Autonomie de la Vie Journalière (AVJ)
- Ergothérapeute
- Instructeur en locomotion et Intervenants Conseils en Accessibilité et Compensation Sensorielle (ICACS)
- Orthoptiste
- Médecin
- Ophtalmologiste
- Psychiatre
- Infirmière
- Educateurs de l'internat et des autres services
- Bibliothécaire
- Les services de transcription, adaptation et reprographie

L'internat :

Le Centre Normandie Lorraine est habilité pour 20 places d'internat.

L'internat de semaine, est ouvert du lundi 16h30 au vendredi.

Un bâtiment est dédié à l'accueil des élèves de l'internat :

L'internat dispose de salle à manger, salle d'activités, de chambres individuelles et collectives, de douches adaptées aux usagers en situation de handicap.

Chaque unité de vie dispose d'une cuisine et du matériel nécessaire à l'élaboration de repas pédagogiques

Chaque éducateur dispose de matériel éducatif, jeux de société, d'une salle de sport mis à disposition, de jeux extérieurs (balançoires, cages à grimper...) pour les plus jeunes, d'un terrain de foot...

Deux véhicules neuf places ainsi que des véhicules cinq places sont mis à disposition pour les transports, sorties culturelles et de loisirs.

L'équipe qui accueille les jeunes à l'internat est composée de :

- 2 éducatrices spécialisées
- 1 éducateur jeunes enfants
- 3 moniteurs éducateurs(trices)
- 5 aides médico-psychologiques

Les familles ont la possibilité de joindre par téléphone leurs enfants afin de prendre des nouvelles durant la semaine.

L'ancrage territorial des partenaires :

- Le référent de scolarité
- Les travailleurs sociaux en lien avec les familles
- L'établissement scolaire d'accueil dans le cadre de l'alternance
- Les Centres Ressources Autisme
- Les futurs établissements d'accueils spécialisés ou ordinaires
- Le Contrat Partenaire Jeune (CPJ) de la ville de Rouen



compétition de torball



- La Fédération Française Handisport (FFH)
- Les Instituts d'Education Sensoriels (IES) dans le cadre de rencontres sportives Nationales (***ci-contre compétition tir à l'arc***)
- La piscine municipale de Darnétal.

3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'ÉVOLUTION (2016-2021).

Le travail de réflexion et de formalisation du projet de service en équipe a mis en évidence des axes d'amélioration, dans la qualité de prise en charge des jeunes déficients visuels, du travail avec les familles, les partenaires, et dans le maintien de conditions de travail satisfaisantes.

En direction des professionnels :

- **Réorganisation de la réunion des professeurs** en deux types de réunions distinctes : la réunion de l'équipe SEES secondaire (organisation, informations...) et la réunion de synthèse SEES secondaire (synthèses des élèves avec rédaction du CSI). Tous les professionnels des équipes pluridisciplinaires intervenant auprès du jeune pourront être invités aux réunions de synthèse. Les dates seront fixées lors de la première réunion de l'année.

- **Création et mise en place d'une procédure d'accueil pour tous les nouveaux arrivants** dans l'équipe : Remise d'un livret d'accueil (stagiaire et professionnel), participation à la prochaine session sensibilisation sur la DV organisée au sein de l'établissement dans l'année, désignation d'un tuteur pour la connaissance de l'établissement (son fonctionnement et le public), période d'observation dans les classes du secondaire suffisante pour se familiariser avec les spécificités du travail en SEES secondaire.

Réfection du livret d'accueil des professionnels et stagiaires

- L'évolution du public et les troubles associés qu'il présente nécessite pour les professionnels de compléter leur formation initiale par l'apport de connaissances supplémentaires en matière de didactique spécialisée et sur les adaptations techniques : **actions de formation collectives autour de problématiques communes**, entre professionnels du CNL ou mutualisées avec d'autres établissements de la déficience sensorielle, sur site ou via le réseau sensoriel.

En direction des élèves et de leur famille :

- **Réorganisation concernant le travail personnel au domicile** ou à l'internat : réintroduire un rythme, et une structure dans l'organisation. Chaque élève doit avoir un cahier de liaison, un cahier de texte et des affaires scolaires (liste de fournitures scolaires). Les élèves travaillant sur IRIS ou Evertime doivent pouvoir effectuer leur travail scolaire chez eux. Pour les internes, la communication des devoirs se fera via le cahier de classe.

- **Augmenter les échanges entre les familles et les enseignants en organisant différentes rencontres** : le vendredi de la première semaine de la rentrée scolaire ; lors du premier trimestre pour le CSI ; en amont de l'ESS ; en fin d'année scolaire pour préparer le projet de l'année suivante (après les vacances de Printemps). Les participants à chaque type de rencontre sont à préciser.

- Prévoir la possibilité, avant leur passage en sixième, **d'immersion au sein de la SEES secondaire en fin d'année scolaire pour les jeunes de la SEES primaire.**

- **Le CSI : le transmettre, de façon automatique, à la famille avant la rencontre.** Il doit pouvoir être renseigné dans les premiers temps de la prise en charge (à la fin du premier trimestre suivant l'admission).

- **Réflexion autour du Projet Personnalisé** (dénomination à définir) : actuellement, l'outil utilisé, le CSI remplit le rôle de projet individualisé. Mais répond-il correctement aux critères du projet personnalisé ? Reflète-t'il l'individualisation du parcours réellement mise en place ? Sa structure actuelle l'apparente à une fiche de renseignement et un bilan en cours de parcours de la personne au sein du service. Une réflexion est à mener.

Le projet personnalisé doit aussi pouvoir être un document commun de travail et d'appui : il serait renseigné lors d'une réunion par les différents professionnels intervenant auprès du jeune ou par informatique sur serveur commun (local où les professionnels peuvent accéder au serveur commun).

- **Rendre consultables et téléchargeables sur le site internet les documents de la loi des 2002-2 et 2005-102 ainsi que le projet de service SEES secondaire** (signalé aux familles lors de la visite de préadmission).

Pratiques d'accompagnement :

- Mettre en place une **procédure de passation de la SEES primaire à la SEES secondaire.**

En direction des partenaires :

- **Création d'une plaquette** (papier et numérique site internet) présentant la SEES secondaire

- **Travailler sur la préparation à la sortie** des effectifs en s'appuyant sur des partenaires, réseaux.

3.1 Mise en œuvre des projets.

PLAN D' ACTIONS – 2016-2021 - SEES secondaire				
Fiche action n°	Titre fiche action	Echéance	Service(s) concerné(s)	Responsable
1	Réorganisation de la réunion des professeurs en deux types de réunions distinctes : la réunion de l'équipe SEES secondaire (organisation, informations...) et la réunion de synthèse SEES secondaire (synthèses des élèves avec rédaction du CSI)	Mise en place à la rentrée 2017/2018	SEES Secondaire Direction - secrétariat	Responsable de service
2	Création et mise en place d'une procédure d'accueil pour tous les nouveaux professionnels dans l'équipe	Fin 2017	SEES Secondaire Administration	Xavérie BROUET – Jaouad GHAZI Matthieu GUERVILLE
3	Mise en place d'actions de formation collectives autour de problématiques communes, entre professionnels du CNL ou mutualisées avec d'autres établissements de la déficience sensorielle, sur site ou via le réseau sensoriel.	Juin 2018	SEES Secondaire, SAAAI primaire et secondaire Resp. qualité/RH Administration	Myriam PASQUIER- Jaouad GHAZI – Xavérie BROUET Matthieu GUERVILLE
4	Réorganisation concernant le travail personnel au domicile ou à l'internat : réintroduire un rythme, et une structure dans l'organisation.	Fin 2017	SEES Secondaire – Internat Les jeunes et les familles	Lisette BANDELA Boris SPEZIANI – Jaouad GHAZI – éducateur internat
5	Proposer de nouvelles possibilités de rencontres afin de favoriser les échanges entre les familles et les enseignants.	décembre 2017	SEES Secondaire, équipe direction, secrétariat, familles	Frédéric PRIJAC – Lisette BANDELA – Matthieu GUERVILLE- Khadija KHERBECHE
6	Réflexion autour du Projet Personnalisé (dénomination à définir) : outil et procédure.	Juillet 2018	SEES Secondaire/qualité/ é/ Direction/secrétariat/ personnes accompagnées /familles	Florence CROU – Matthieu GUERVILLE – Candice RABY – Frédéric PRIJAC – Xavérie BROUET- Karin HARDY
7	Rendre consultables et téléchargeables sur le site internet les documents tels que la loi des 2002-2 et 2005-102 (liens)ainsi que le projet de service SEES secondaire.	Fin 2017	SEES Secondaire/administration/ qualité/ familles	Aurélien et responsable de service

Fiche action n°	Titre fiche action	Echéance	Service(s) concerné(s)	Responsable
8	Création et mise en place une procédure de passation de la SEES primaire à la SEES secondaire.	Avril 2018	SEES Secondaire et SEES Primaire, personnes accompagnées, familles, secrétariat	Matthieu GUERVILLE – Florence CROU – Khadija – enseignant du primaire (Lucie)
9	Création d’une plaquette (papier et numérique site internet) présentant la SEES secondaire	Fin 2018	Adaptation – SEES Secondaire et un représentant charte graphique	Lisette BANDELA – Myriam – Matthieu GUERVILLE – Lise FONTENEAU
10	Développer le partenariat et le réseau dans le cadre de la préparation à la sortie.	Fin 1 ^{er} trimestre 2018	SEES Secondaire - SAAAIS	Matthieu GUERVILLE, Domitille GSPANN, Candice RABY , Frédéric PRIJAC, Sylvie ANDRE

3.2 L'évaluation

Une fois par trimestre, un groupe de suivi sera chargé de vérifier l'état d'avancement des objectifs des fiches actions, d'en réviser éventuellement les perspectives en fonction des évènements qui surviendraient.

Chaque fin d'année, un comité de pilotage de projet sera mis en place afin d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution formulés dans les fiches actions par l'exploitation des indicateurs de suivi des tableaux de bord.

L'actualisation du projet de service, en 2021, intégrera les éléments descriptifs des évolutions ainsi constatées dans les tableaux de bord dans sa phase de bilan.